

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 20 Novembre 2015

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf-de-Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. BOULON Thierry, M. DELARBRE Michel, M. GUEZE Daniel, Mme HAYART Amandine, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte, Mlle MENADI Cindy, M. BOIS Bernard,

Absents excusés : Mme COPIE Magali, M. GRIMAUD Guillaume

Secrétaire de séance : Mme HAYART Amandine

Minute de silence

Une minute de silence a été observée par le Conseil Municipal en début de séance en hommage aux victimes des attentats terroristes de Paris du 13 Novembre 2015.

Puis il a été procédé à la lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal en date du 16/10/2015.

Ordre du jour

Intercommunalité

M. ALIBERT fait part d'une pétition qui a circulé dans la commune aux fins de solliciter la mise en place d'un référendum pour choisir la communauté de communes que Châteauneuf doit rejoindre conformément aux dispositions de la Loi Notre.

L'option étant de rejoindre la CAPCA ou la Communauté RHONE-CRUSSOL.
135 habitants ont signé cette pétition.

M. ALIBERT rappelle les termes de la profession de foi établie par l'équipe municipale qui exprimait la volonté de toujours prendre en compte les avis exprimés par les habitants.

La parole est ensuite donnée à M. Christian DE SARS, et M. PUVIS DE CHAVANNE qui ont présenté et fait signer cette pétition.

Tous deux insistent sur le bon accueil qui leur a généralement été réservé et sur le souhait des signataires de pouvoir s'exprimer à ce sujet.

M. Michel DELARBRE dit qu'il s'est préalablement renseigné sur la possibilité d'organiser un tel référendum. Il indique qu'il est possible de faire un référendum local (Loi Organique du 01/08/2003), mais inenvisageable en l'espèce, eu égard au délai imparti par Loi Notre qui impose un vote du Conseil Municipal avant le 20/12//2015, et compte tenu de la procédure et des délais à respecter pour un tel référendum.

Il est donc proposé de faire une réunion publique en lieu et place de ce référendum, préalablement au vote du Conseil Municipal.

Débat quant à l'opportunité de faire une telle réunion publique pendant la période de la tenue des élections régionales... mais devant l'impossibilité de faire autrement, la date de la **réunion publique** est arrêtée au **Vendredi 11 Décembre 2015** à 20h à la Salle Communale.

La date pour le **vote du Conseil Municipal** relativement à l'intercommunalité a été fixée au **Samedi 12 Décembre 2015 à 9h**.

Des discussions s'engagent quant aux avis des deux intercommunalités sur notre adhésion :

- Mme Finiels a refusé toute rencontre avec la communauté Rhône Crussol.
- M. Alibert a rencontré le Sénateur Darnaud qui souhaiterait notre venue car il voudrait que la communauté Rhône-Crussol se tourne vers l'Ardèche plutôt que vers Valence. Divergence d'opinion à ce sujet de M. Dubaye, Président de la communauté Rhône-Crussol. Ce dernier ne souhaiterait pas de modification du périmètre de l'actuelle communauté Rhône-Crussol.
- Peu de différences notables en cas d'adhésion à l'une ou l'autre des communautés en matière de compétences.
- Le Préfet a demandé notre adhésion à la CAPCA, ce qui oblige cette dernière à nous recevoir.

Chemin de M. Peyrard

Déclassement du chemin qui traverse la propriété de M. Peyrard (Quartier Bouvier).
Ce chemin n'est pas utilisé.

La cession se réalisera au prix de 1,50€/m².

Accepté à l'unanimité.

Transport Local Spécifique

Nouvelle consultation effectuée pour le transport des personnes âgées le Jeudi de 9h à 11h30.

Trois entreprises ont été consultées :

- La société Marton,
- La société Chastagnaret
- Les Courriers Rhodaniens

Les Courriers Rhodaniens ont répondu négativement.

Une seule enveloppe a été reçue, émanant de la société Chastagnaret.

Le coût proposé : 23,90 € HT (au lieu de 18,58€ l'année précédente).

Le coût pour l'utilisateur est de 3€.

(Pour Lamastre : service uniquement l'été, 1 jour/mois : 51,31€)

Le coût de ces transports bénéficie d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 60%.

La proposition de la société Chastagnaret a été acceptée à l'unanimité.

Questions diverses

- Le percepteur a fait part de déclarations modificatives minimales à réaliser dans le budget, par virement de compte à compte : accepté à l'unanimité.
- Versements pour les élèves :
 - o 11 élèves /maternelle : 1.067,46€
 - o 11 élèves / élémentaire : 376,32 €
 - o Total : 15.881,58 €
- Demande de subvention du Collège public : refusée car la Commune verse déjà de l'argent pour chaque élève scolarisé.
- Taxes et Produits irrécouvrables : le coût de deux locations de la salle en 2013, soit 200€.
- Voir les petits travaux qui pourront être effectués prochainement par les Brigades Vertes.
- Colis de Noël pour les personnes de plus de 70 ans :
10 couples, 15 personnes seules et 1 personne hospitalisée.
Brigitte Malosse et Ginette Machissot ont détaillé le contenu des colis qui seront offerts pour Noël.
La réunion pour les confectionner est fixée au Samedi 19 Décembre 2015 à 9h.